

Règlement du 2e Concours national par équipes des troupes de transmission

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **40 (1967)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Règlement du 2^e Concours national par équipes des troupes de transmission

14/15 octobre 1967 à Bülach, Brugg, Uster et Zoug

Avant-propos du chef d'arme des troupes de transmission

L'excellent départ pris par les «Concours nationaux par équipes des troupes de transmission» l'an dernier était bien pour encourager l'organisation, sans tarder, du deuxième concours déjà en 1967.

Si lors du premier, on s'est borné à dessein à des travaux de détail au téléscrip-teur-radio, cette fois, tant le fil que la radio seront à l'honneur et pourront ainsi se mesurer à l'engagement du groupe.

Comme il n'y a cependant pas non plus pour les armes spéciales d'engagement possible sans la volonté aussi pour elles de combattre lorsque la situation l'exige, on se devait donc d'imposer, dans la recherche du champion d'armée des Troupes de transmission, la maîtrise, en plus, d'une série de disciplines essentiellement militaires, en tant qu'épreuve supplémentaire importante.

Reste, par contre, inchangé, le principe selon lequel il s'agit du travail collectif d'une équipe et que le concours-même constitue avant tout une compétition entre les unités de troupe représentées par leurs équipes respectives.

L'état-major du concours 1967 œuvre, en fait, déjà depuis le début de l'année avec beaucoup de soin, et diverses entreprises privées collaborent bénévolement pour venir à bout de travaux préparatoires considérables sur les quatre emplacements de concours. Ainsi le veulent et le méritent le zèle et le bon esprit constatés chez nos concurrents l'an dernier, et que je compte bien retrouver cette année.

Je leur souhaite d'ores et déjà, ainsi qu'à leurs supérieurs et à leurs camarades, aux nombreuses et bienveillantes autorités communales intéressées et à tous les hôtes qui nous honoreront de leur visite les 14 et 15 octobre prochains, une très cordiale bienvenue à ce deuxième concours.

Le chef d'arme des troupes de transmission
colonel divisionnaire Honegger

Direction du concours

Patronage: Colonel commandant de corps P. Hirschy, Chef de l'instruction

Présidence: Colonel divisionnaire E. Honegger, Chef d'arme des Troupes de transmission

Etat-major du concours

Chef: Colonel J. Bartholdi, chef S.trm. CA camp. 4

Règlement:

Lt. colonel H. Scheier, chef S.trm. div.méc. 11

Major J. Weder, cdt. gr.trm. 24

Major E. Plapp, cdt. gr.trm. 11

Appréciation et évaluation:

Major J. Meier, chef S.trm. a.i. div.camp. 6

Cap. M. Knecht, cdt. a.i. gr.trm. 6

Service d'arbitrage:

Major E. Schindler, cdt. gr.trm. 7

Major H. Keller, chef S.trm. br.fr. 6

Major R. Amstein, chef S.trm. br.fr. 7

Service des transmissions:

Colonel J. Goumaz, cdt. ER trm. 237

Cap. K. Obrist, of.tg.camp. EM CA camp. 4

Emplacements de concours:

Colonel EMG E. Brun, cdt. ER trm. 238

Publicité:

Colonel E. Lüthy, corps des of.ing.électr.

Colonel A. Henne, corps des of.ing.électr.

Tribunal arbitral:

Colonel J. Bartholdi

Colonel J. Goumaz

Lt.Colonel H. Scheier

Major J. Meier

Major E. Schindler

Participation

Sont autorisés à participer:

les équipes des unités des trp.trm.

composées d'hommes de la même unité

les équipes librement constituées

composées

d'hommes des divers EM et unités des trp.trm.

d'hommes des écoles de recrues

d'hommes des sections AFTT

les concurrents des disciplines militaires

Pour «la piste d'obstacles» et la «marche de 3 km» les concurrents et leurs remplaçants doivent être en possession d'un certificat d'entraînement portant l'appréciation «apte».

Disciplines du concours

Construction de lignes, motorisée

Il s'agit de la construction motorisée d'une ligne et de son repli dans un temps réduit et dans une exécution impeccable.

L'appréciation portera sur le travail de l'équipe.

Bases

Les règlements suivants servent de base pour l'organisation et l'engagement du groupe de construction, ainsi que pour l'exécution et l'appréciation de la construction de la ligne:

58.22 Der Bau feldmässiger Truppenleitungen; édition provisoire 1967

58.22/I Le raccordement des lignes de campagne au réseau civil; édition 1957

58.18 Prescriptions concernant l'attitude de la troupe en présence d'installations électriques; édition 1. 1. 66

61.3/I Vitesses maximums des véhicules automobiles et trains routiers munis de plaques de contrôle militaires; édition 1. 1. 65

Composition et équipement du groupe de construction

Equipe dérouleuse:

1 sof. comme chef de groupe de construction

4 pi. ou app.

1 auto. ou app.auto. (cond. Unimog 1 t selon LS)

Equipe releveuse:

1 sof. ou app. ou pi. comme chef de l'équipe releveuse

3 pi. ou app.

1 auto. ou app.auto. (cond. Unimog 1 t selon LS)

Matériel:

Equipement selon règlement 58.22, édition provisoire 1967 en plus, par Unimog:

matériel pour la station initiale et terminale

Déroulement général du concours

Reprise du matériel technique

Construction motorisée d'une ligne au moyen du câble E sur une distance d'env. 10 km sur la carte. Les tracés ont été reconnus et sont de valeur égale.

Repli de la ligne après contrôle de sa qualité

Reddition du matériel technique

Epreuves de concours

Détermineront l'appréciation

la construction de ligne:

raccordement à la ligne aérienne d'un poteau téléphonique

installation d'une station initiale

construction au sol

construction aérienne

croisement d'obstacles

observation des mesures de sécurité et des prescriptions du service auto.

installation d'une station terminale

temps employé pour établir la liaison

contrôle de la qualité de la ligne par transmission d'un télégramme

temps employé pour la pose complète de la ligne

Disposition d'exécution:

la construction aérienne ne doit être adoptée que là où une signalisation spéciale l'indique ou lorsqu'elle s'impose en raison d'obstacles

le repli de la ligne:

croisement d'obstacles

observation des mesures de sécurité

temps employé

Station radio SE-222/m

Il s'agit du montage et de la mise en exploitation rapide de la station SE-222/m, ainsi que de prendre au plus tôt la liaison d'une façon parfaite et de transmettre des télégrammes dans des conditions et sur des distances diverses.

L'appréciation portera sur le travail de l'équipe.

Bases

Les règlements suivants servent de base pour l'organisation et l'engagement de l'équipe de station, ainsi que pour l'exécution et l'appréciation des disciplines radio:

58.6 Procédure de radiotéléphonie terrestre pour toutes les armes; édition provisoire, valable dès le 14. 2. 67

58.18 Prescription concernant l'attitude de la troupe en présence d'installations électriques; édition 1. 1. 66

58.20 Prescriptions de trafic pour le téléscripateur; édition 1960

58.22 Der Bau feldmässiger Truppenleitungen; édition provisoire 1967

58.124 Die Funkstation SE-222/m; édition provisoire 1965

58.134 Le téléscripateur-radio-crypto

Description et instructions de service; édition 1960

61.3/1 Vitesses maximums des véhicules automobiles et trains routiers munis de plaques de contrôle militaires; édition 1. 1. 65

Composition de l'équipe de station SE-222/m

1 sof. comme chef de station

6 pi. ou app., dont 2 instruits comme cond. (vhc. comb. VW) selon inscriptions dans le LS

ou:

1 sof. comme chef de station

1 sof. comme remplaçant du chef de station

5 pi. ou app., dont 2 instruits comme cond. (vhc. comb. VW) selon inscriptions dans le LS

Déroulement général du concours

Reprise du matériel.

Il sera donné connaissance des épreuves sur les places de concours; elles seront les mêmes pour tous les concurrents de la place.

Prise de liaison avec une station opposée à Bülach et transmission d'un télégramme depuis les trois places de concours de Brugg, Uster et Zoug.

Dislocation entre les trois emplacements de concours par un chemin imposé.

Le concours une fois terminé, dislocation à Bülach et reddition du matériel.

Epreuves de concours

Détermineront l'appréciation,

le montage de la station:

temps employé jusqu'à ce que la station soit prête à fonctionner

construction d'une antenne dipôle, resp. d'un mât autorayonnant

construction d'une ligne de télécommande d'env. 200 m resp. 50 m

retrait et mise en service des groupes électrogènes

câblage des appareils dans les véhicules télécommande et station en vue d'une commande à distance dans le véhicule resp. un bâtiment ou une tente,

ainsi que

le montage de la station pour la transmission de télégrammes en exploitation locale avec antenne-fouet (y compris le retrait et la mise en service des groupes électrogènes)

la transmission:

temps employé pour la mise en service de la station, prise de liaison et transmission d'un télégramme dans la langue maternelle de l'équipe de la station en F-1 (KFF) sur Syn-Krypto

Disciplines militaires

Généralités

Cette partie du concours comporte quatre disciplines, soit:

le tir en campagne

le lancement de grenades

la piste d'obstacles et

la marche de 3 km.

Chacune de ces disciplines comptera un concurrent des groupes de construction et des équipes de station SE-222. Un concurrent ne peut cependant se présenter qu'à une seule discipline. Les chefs de groupe de construction et les chefs de station SE-222 sont également autorisés à prendre le départ.

Tir en campagne (tampons auriculaires obligatoires)

6 cartouches, coup par coup sur cible norvégienne (15×30 cm), distance 120 m avec fusil d'assaut ou mousqueton d'or-

donnance sur bipied en position médiane resp. avec mousqueton appuyé

Temps imposé: 5 min.

L'appréciation portera sur les touchés

Lancement de grenades, jet de précision

4 jets sur but au sol, diamètre de l'entonnoir 3,5 m, distance 20 m

Jet en position debout d'un entonnoir avec parapet, hauteur du couvert 1,2 m

L'appréciation portera sur les touchés

Piste d'obstacles (certificat d'entraînement obligatoire)

11 obstacles sur un parcours de 160 m

Chaque obstacle imparfaitement passé doit faire l'objet d'un nouvel essai

L'appréciation portera sur le temps utilisé

Après trois essais manqués, l'obstacle sera contourné et le concurrent pénalisé

Marche de 3 km (certificat d'entraînement obligatoire)

Marche de 3 km sur chemins vicinaux sans déclivité importante; parcours balisé par fanions

L'appréciation portera sur le temps utilisé

Emplacements et horaire des concours

Groupes de construction de lignes

Les groupes en provenance de la Suisse orientale et du Nord entrent en caserne à Bülach, le 14 oct. 1967, 0830 conformément à l'ordre de marche

Les groupes en provenance du Tessin, de la Suisse centrale et occidentale entrent en caserne à Bülach, le 14 oct. 1967, 1300

conformément à l'ordre de marche

Distribution de subsistance possible dès 1200

Equipes des stations SE-222

Les équipes de la Suisse orientale

entrent à Uster, le 14 oct. 1967, 1015, conformément à l'ordre de marche

Les équipes de la Suisse centrale et du Tessin

entrent à Zoug, le 14 oct. 1967, 0945, conformément à l'ordre de marche

Les équipes de la Suisse occidentale et du Nord

entrent à Brugg, le 14 oct. 1967, 1115, conformément à l'ordre de marche

Disciplines militaires

Tir en campagne 15 oct. 1967, dès 0930*

Lancement de grenades 15 oct. 1967, dès 0900*

Piste d'obstacles 15 oct. 1967, dès 0800*

Marche de 3 km 15 oct. 1967, dès 0930*

* dans le cadre de la place d'armes Kloten-Bülach

Licenciement de tous les concurrents

le 15 oct. 1967, 1400, caserne de Bülach

Marche du service

Les chefs de groupes et de stations sont responsables de la tenue irréprochable de leur équipe

de l'observation stricte des dispositions prises par l'état-major du concours et ses auxiliaires

du matériel touché

Le chef de l'état-major du concours dispose du pouvoir disciplinaire selon RS.

Tenue et équipement

Entrée en service et licenciement

Tenue de service (souliers de marche, casque, armes personnelles, cartouchières, capote ou manteau roulés, sac de montagne d'ordonnance ou havresac, plaquette d'identité, pas d'autres bagages admis)

Proclamation des résultats: sans casque, ni bagage

Pour le concours

Groupes de construction de lignes

Habits d'exercice verts, casque, armes personnelles, cartouchières, souliers de marche

En cas de mauvais temps, il serait distribué des toiles de tentes

Equipes de stations SE-222

Tenue de service avec casque

En cas de mauvais temps, il serait distribué des toiles de tentes

Tir en campagne

Habits d'exercice verts, casque, baïonnette, souliers hauts

Mousqueton ou fusil d'assaut, cartouchières

Tampons auriculaires

Lancement de grenades

Salopettes, casque, baïonnette, souliers hauts

Mousqueton ou fusil d'assaut, cartouchières

Piste d'obstacles

Salopettes, casque et baïonnette

Mousqueton de piste de combat, cartouchières

Souliers d'ordonnance ou souliers hauts équivalents (semelle double cloutée ou en caoutchouc). Contrôle obligatoire des chaussures civiles.

Marche de 3 km

Salopettes, ceinturon sans baïonnette

Mousqueton avec 2 cartouchières, sac à pain avec gourde ou

Fusil d'assaut, sac à pain avec gourde autorisé mais pas obligatoire, courroie rembourrée supplémentaire permise

Souliers d'ordonnance ou souliers hauts équivalents (semelle double cloutée ou en caoutchouc). Contrôle obligatoire des chaussures civiles.

Les concurrents porteurs du pistolet peuvent toucher avant le concours les objets d'équipement suivants:

Ceinturon, cartouchières, baïonnette

Les concurrents équipés du fusil d'assaut touchent les cartouchières à titre de prêt.

Appréciation et évaluation

Dans les compétitions de 1967, l'action sûre et rapide des équipes engagées est de première importance.

Le temps utilisé pour un travail impeccable sera déterminant dans l'appréciation.

L'exécution réglementaire des travaux imposés est une condition primaire.

Le rang obtenu sera fonction du temps réalisé. Entendez: le temps des épreuves plus les pénalités pour infractions au règlement, moins les bonifications pour les touchés au tir et au lancement de grenades.

La conception du concours et les moyens à disposition pour évaluer garantissent une appréciation exacte du travail fourni dans toutes les disciplines.

Chronométrage à l'aide de montres OMEGA.

Evaluation électronique par Sperry-Rand, UNIVAC.

Il sera tenu compte des catégories Landwehr et Landsturm dans le calcul des temps pour:

la piste d'obstacles

la marche de 3 km,

comme aussi pour la «construction de lignes», si certains groupes ne comprenaient pas d'hommes en âge d'élite.

En cas de défauts techniques du matériel de concours, du matériel de réserve serait mis à disposition. Procéder selon les «Instructions aux chefs de groupes de concours» qui seront distribuées au rassemblement.

Des recours au Service arbitral contre des décisions d'arbitres sont possibles dans l'heure qui suit l'exécution d'une discipline sujette à contestation (construction de lignes ou SE-222 et disciplines militaires). Les décisions de ce dernier sont, en revanche, sans appel.

Distinctions

Les distinctions suivantes seront décernées:

Champion d'armée des troupes de transmission 1967 sera celle des deux meilleures équipes des unités des troupes de transmission aux disciplines techniques qui aura obtenu le meilleur résultat aux disciplines militaires.

Prix:

challenge des troupes de transmission «étendard pour fusil d'assaut»

assiette en étain pour chaque concurrent de l'équipe victorieuse

Le «Prix des unités des troupes de transmission»

ira aux trois meilleures équipes des unités des troupes de transmission.

Prix:

plaquette avec barrette

Groupes de construction: Equipes des stations SE-222:

1^{er} rang or 1^{er} rang or

2^e rang argent 2^e rang argent

3^e rang bronze 3^e rang bronze

à chaque participant de l'équipe.

«Prix spécial pour équipes librement constituées»

Prix:

plaquette avec barrette or

Groupe de construction: Equipe de station SE-222:

1^{er} rang 1^{er} rang

à chaque participant de l'équipe.

Le challenge du «Pionier»

sera décerné à la meilleure équipe AFTT, aux conditions du «Champion d'armée», selon règlement AFTT.

Une plaquette-souvenir en bronze sera remise à chaque concurrent.

Certification d'entraînement

Les concurrents de la «piste d'obstacles» et de la «marche de 3 km» doivent être en possession d'un certificat d'entraînement portant l'appréciation «apte», établi par le médecin de famille sur la base d'un examen médico-sportif.

Les commandants d'unité reçoivent donc, respectivement le Comité central AFTT à l'intention des sections AFTT participant aux concours:

4 jeux des formules «médico-sportives» 18.53 + 18.54 + 18.55

4 certificats d'entraînement (formule 30.46).

Des formules supplémentaires peuvent être demandées au Service des Troupes de transmission.

Les commandants d'unité et les sections AFTT transmettront un jeu des formules «médico-sportives» et un certificat d'entraînement au chef de groupe du concours, à l'intention des concurrents des disciplines «piste d'obstacles» et «marche de 3 km» et du remplaçant. Les concurrents et les remplaçants se rendront, eux, chez leur médecin de famille pour un examen médico-sportif encore avant le 25 août 1967 (dernier délai d'inscription), avec les formules reçues et leur livret de service. Les médecins consultés enverront ensuite la formule 18.55 «certificat et note d'honoraires» directement à l'Assurance militaire fédérale à Berne et remettront aux concurrents et remplaçants une formule 30.46 «Certificat d'entraînement», dûment remplie sous lettre A, ainsi qu'une formule 18.53 «Instructions du Service sanitaire pour les concours militaires par équipes». Les concurrents et les remplaçants renseigneront leur chef de groupe sur le résultat de l'examen médico-sportif.

Les concurrents et les remplaçants des disciplines «piste d'obstacles» et «marche de 3 km» se présenteront au concours munis de leur certificat d'entraînement. Avant que ne débute la compétition, le chef de groupe remplira le certificat d'entraînement à la rubrique «B. Training» et le concurrent ou son remplaçant à la rubrique «C. Condition».

Affaires administratives

Transport par chemin de fer

Mise sur pied par ordre de marche.

Livrets de service

Les livrets de service seront recueillis par groupe au rassemblement (groupes de construction) ou à l'arrivée (équipes des stations) à Bülach.

Le concours par équipes y sera inscrit comme service non soldé.

Logement et subsistance

Logement de fortune sur la place d'armes de Kloten-Bülach.

Pas de frais pour les concurrents.

Service sanitaire

par l'ER trm. 238.

Permis de conduire

Les conducteurs de véhicules du concours apporteront leur permis de conduire civil.